

## Concerne : Covid-19 : situation au 17 avril 2020

### Communication aux opérateurs d'accueil extrascolaire type 1 et type 2

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, le Conseil national de sécurité a pris ce mercredi 15 avril 2020 la décision de prolonger la période de confinement jusqu'au dimanche 3 mai 2020.

Cette décision signifie que les cours ne reprendront pas dans la foulée des vacances de printemps. Comme pour la période qui a précédé les vacances, les écoles resteront ouvertes et accueilleront encore des enfants dont les parents exercent une fonction dans le secteur des soins de santé, des secteurs vitaux et services essentiels. Il en va de même pour les enfants qui relèvent de situations sociales spécifiques dans le cadre des politiques de l'aide à la jeunesse ou encore de l'enseignement spécialisé, ainsi que pour les enfants de parents qui relèvent eux-mêmes d'une situation sociale particulière ou qui n'ont d'autres choix que de confier la garde de leurs enfants aux grands-parents qui sont un public fragile.

L'accueil en dehors des heures scolaires des élèves fréquentant les établissements scolaires **doit donc être assuré durant les tranches horaires habituelles.**

Dès lors, l'accueil des enfants organisé avant et après les cours, soit à l'intérieur des écoles soit en dehors des écoles pour les élèves fréquentant des écoles dans lesquelles aucun accueil n'est organisé en dehors des heures scolaires, **est maintenu.**

Les autres activités extrascolaires restent suspendues.

Les recommandations organisationnelles et sanitaires, d'hygiène et de nettoyage au sein des établissements scolaires et des accueils extrascolaires dans le contexte d'épidémie du Covid-19, transmises le 28 mars restent d'application.

Nous vous remercions de votre rôle sur le terrain et de vos efforts pour répondre aux besoins des familles.

Les services de l'ONE restent disponibles pour vous accompagner.

Annick Cogniaux  
Responsable de la Direction Accueil Temps Libre